

La **kinésithérapie** est un ensemble de techniques basées sur des principes scientifiques utilisant le mouvement et la posture afin de rendre au corps une motricité fonctionnelle.

La kinésithérapie est une discipline de santé, intervenant au niveau de la prévention et promotion de la santé, de l'évaluation, du diagnostic, du traitement et de la réadaptation des déficiences et incapacités touchant les systèmes neurologique, musculo-squelettique et cardiorespiratoire de la personne.

En d'autres termes, la kinésithérapie traite les limitations fonctionnelles découlant de blessures et de maladies affectant les muscles, les articulations et les os, ainsi que les systèmes neurologiques - cerveau, nerfs, moelle épinière -, respiratoire - poumons -, circulatoire - vaisseaux sanguins - et cardiaque - cœur -.

Elle intervient à partir d'un diagnostic kinésithérapique et de l'évaluation concomitante à l'acte, notamment au moyen de techniques éducatives, manuelles et instrumentales. Elle favorise le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale, la gestion du handicap et le mieux-être des personnes.

- Les consultations de kinésithérapie requièrent une **prescription médicale** établie par le médecin traitant.
- Le montant de la consultation est fonction de la codification de l'acte. Ces honoraires sont remboursés sur la base de la tarification de la sécurité sociale.
- Certaines mutuelles prennent en charge le complément des frais de soins, dans les conditions prévues aux contrats d'assurance complémentaire.

Pour prendre rendez-vous : les praticiens sont joignables du lundi au samedi de 9h00 à 19h00.

- Olympe BOURRAND : 06.85.10.40.26
- Éric PARDOUX-BRAVANT : 06.60.07.30.88